

# **COMITÉ DES RÉCOMPENSES ET DES TITRES HONORIFIQUES**

## **Mandat**

## **Objectif**

Examiner les demandes soumises au Comité exécutif national [CEN] concernant les distinctions et récompenses de l'UEDN et formuler des recommandations au CEN quant à celles qui devraient être approuvées.

## **Composition du comité**

Le comité est nommé par le président national parmi les membres dûment élus du CEN.

## **Fonctions**

Le comité est actuellement chargé de deux fonctions :

### **a) Demandes d'adhésion à titre honorifique et à vie**

Examiner les demandes afin de s'assurer qu'elles répondent aux exigences de l'article 3 des statuts de l'UEDN et de ses règlements d'application, et formuler une recommandation d'approbation ou de rejet à l'intention du CEN.

### **b) Demandes de bourses commémoratives**

Examiner chaque année les demandes reçues par le bureau national afin de s'assurer de leur admissibilité, établir l'ordre de priorité des demandes en vue de l'octroi d'un maximum de quatre bourses de 2 000 \$ et formuler une recommandation à l'intention du CEN.